

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAROL LEVESQUE	Numéro de permis 2003898	Date d'inspection Le 26 juin 2019	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 août 2019	
Commentaires : Présentement, les produits toxiques sont fermés avec des childproofs et ils doivent être mis sous clé.			
Commentaires généraux			
La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2019

Date

original signé par
Carol Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2019

Date